

# In Extenso

**COGES**

1 Bis, Bd de la Chantourne  
38700 LA TRONCHE

Tél. : +33 (0)4 76 51 70 30  
Fax : +33 (0)4 76 51 10 08  
grenoble@inextenso.fr  
www.inextenso.fr

## **ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Polytec, 19 Rue des Berges

38 000 GRENOBLE

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

# **ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Polytec, 19 Rue des Berges

38 000 GRENOBLE

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

A l'assemblée générale de l'Association Gefluc Grenoble-Dauphiné-Savoie,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'Association Gefluc Grenoble-Dauphiné-Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents aux membres de l'Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Tronche, le 22 mars 2024

Le commissaire aux comptes

COGES

Eric CERVERA

## BILAN

ACTIF				
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
<b>Total I : Actif immobilisé</b>				
Stocks et en cours				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 520		18 520	2 158
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placements	76 755		76 755	77 538
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	88 518		88 518	150 975
Charges constatées d'avance				
<b>Total II : Actif circulant</b>	<b>183 793</b>		<b>183 793</b>	<b>230 672</b>
Total III : Frais d'émission des emprunts				
Total IV : Primes de remb. des emprunts				
Total V : Ecart de conversion Actif				
<b>Total Général (I + II + III + IV + V)</b>	<b>183 793</b>		<b>183 793</b>	<b>230 672</b>

<b>PASSIF</b>		
	<b>Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 818	13 288
Réserves pour projet de l'entité	85 526	79 022
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	28 479	-4 966
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
<b>Total I : Fonds propres</b>	<b>115 822</b>	<b>87 344</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II : Fonds reportés et dédiés</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III : Provisions</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 976	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 994	143 328
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV : Dettes</b>	<b>67 971</b>	<b>143 328</b>
Total V : Ecart de conversion Passif		
<b>Total général (I + II + III + IV + V)</b>	<b>183 793</b>	<b>230 672</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
Cotisations	685	80
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	700	
dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	86 695	98 574
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consommable		
Dons manuels	15 357	19 786
Mécénats	33 976	8 349
Legs, donations et assurances-vie	24 700	22 000
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		7 582
Autres produits		170
<b>Total I : Produits d'exploitation</b>	<b>162 113</b>	<b>156 542</b>
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	50 295	35 850
Aides financières	86 763	113 478
Impôts, taxes et versements assimilés		377
Salaires et traitements		13 688
Charges sociales		871
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 603	11 230
<b>Total II : Charges d'exploitation</b>	<b>140 661</b>	<b>175 493</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>21 452</b>	<b>-18 951</b>
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 217	1 038
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III : Produits financiers</b>	<b>2 217</b>	<b>1 038</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de charge		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV : Charges financières</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 217</b>	<b>1 038</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>23 669</b>	<b>-17 913</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 850	12 946
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V : Produits exceptionnels</b>	<b>4 850</b>	<b>12 946</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40	



	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI : Charges exceptionnelles</b>	<b>40</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>4 810</b>	<b>12 946</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>169 180</b>	<b>170 527</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>140 701</b>	<b>175 493</b>
Solde créditeur : Excédent	28 479	
Solde débiteur : Déficit		4 966

# GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE SAVOIE

## **ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2023 dont le total est de **183 792,60 €** et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un **excédent de 28 478,57 €**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION**

L'Association a pour objet de réaliser dans les départements de l'ISERE - DROME - SAVOIES, l'action entreprise par la FÉDÉRATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DES ENTREPRISES FRANCAISES DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER (FEGEFLUC), en contribuant, dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers, à la lutte contre le cancer.

### **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

### **CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION**

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et destination (COD) tiennent compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/20.

### **TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
<b>TOTAL</b>				

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

<b>Situations et mouvements</b> <b>Rubriques</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
	<b>Amortissements cumulés au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions d'amortissements de l'exercice</b>	<b>Amortissements cumulés à la fin de l'exercice</b>
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
<b>TOTAL</b>				

**TABLEAU DES PROVISIONS**

<b>Situations et mouvements</b> <b>Rubriques</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions reprises de l'exercice</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations	NEANT	NEANT	NEANT	
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0

## ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				à 2 ans au maximum à l'origine				
<b>Créances de l'actif circulant</b>	18 520,00	18 520,00		à plus de 2 ans à l'origine	280,39	280,39		
Créances clients et comptes rattachés				Emprunts et dettes financières divers (2)	1 976,12	1 976,12		
Autres				Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Charges constatées d'avance				Dettes fiscales et sociales				
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes	65 714,00	65 714,00		
				Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>18 520,00</b>	<b>18 520,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>67 970,51</b>	<b>67 970,51</b>		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)**

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
			NEANT		
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

**RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)**

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

**TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS**

Legs et donations	Encaissements	Décassements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

**TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE**

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) $E = A - B - C + D$
			NEANT		
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

	Fonds propres ouverture	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou compensation		Fds propres clôture 31/12/23
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Écarts de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	13 288,00					-11 470,00		1 818,00
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves	79 021,81	-4 966,29		11 470				85 525,52
Report à nouveau	-4 966,29	4 966,29				28 478,57		28 478,57
Excédent ou déficit de l'exercice								
<b>Situation nette</b>	<b>87 343,52</b>	<b>0</b>		<b>11 470</b>		<b>17 008,57</b>		<b>115 822,09</b>
Dotations consommables								
Subvention d'investissement								
Provisions réglementées								
<b>TOTAL</b>								

**AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS**

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		-4 966,29
- Report à nouveau antérieur		92 309,81
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations Résultats 2022</i>		
- Report à nouveau		
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)	87 343,52	
- Fonds associatif sans droit de reprise	0,00	

**PRODUITS À RECEVOIR 799,78**

**CRÉANCES À RECEVOIR 17 720,22**

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE 0,00**

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE 0,00**

**DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS 67 970,51**

Comptes fournisseurs 65 714,00

Comptes fournisseurs factures non parvenues 1 976,12

Comptes Adhérents frais non parvenus 280,39

**DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES 0,00**

**a) Organismes sociaux**

URSSAF	0,00
Caisse de retraite	0,00
Formation professionnelle	0,00
<b>b) Dettes concernant les congés payés</b>	
Dettes congés à payer	0,00
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	0,00
<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>1 320,00</b>
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	1 320,00
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00

**INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL**  
NÉANT

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Compte sur Livret	76 755,01	76 755,01	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>76 755,01</b>	<b>76 755,01</b>	<b>0,00</b>

**INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition...) <sup>3</sup>**

5 personnes à temps partiel

**29 491,00 €**

**DON EN NATURE**

Frais de déplacement de bénévoles non remboursés

**1 808,00 €**

**MECENAT DE COMPETENCE**

12 mois d'un salarié Schneider Electric Industries

**234 357,00 €**

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Engagements sur aides accordées Restant à verser au 31.12.2023**

**65 714,00 €**

€

<sup>3</sup>. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

Taux horaire Smic : 11,52 euros

2 jours par semaine sur 10 mois avec des mois de 4 semaines, soit 80 jours par personne

Pour 5 personnes :  $11,52 * 8 * 80 * 4 = 29 491$  euros

**GEFLUC DE GRENOBLE**
**COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)**

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	685	80
- Actions réalisées par l'organisme	2 229	0	1.2 Dons, legs et mécénats	74 033	51 056
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	64 686	38 428	- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		5 231			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	10 032	7 477			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>76 947</b>	<b>51 136</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>74 718</b>	<b>51 136</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>			<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>76 947</b>	<b>51 136</b>	<b>TOTAL</b>	<b>74 718</b>	<b>51 136</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Réalisées en France	79 154	73 515	Bénévolat	29 491	33 824
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	234 357	126 051
<b>2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	164 050	60 910	Dons en nature	1 808	1 140
<b>3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	22 452	26 591			
<b>TOTAL</b>	<b>265 657</b>	<b>161 015</b>	<b>TOTAL</b>	<b>265 657</b>	<b>161 015</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	0	0



## NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

### CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de L'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté de l'arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

### POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

### ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **74 288,08 €**.

Une subvention versée par notre Fédération nationale pour la réalisation de projet de développement, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **5 406,99 €**

Le troisième acompte de **7 000.00 €** a été versé par AG2R, dans le cadre de la convention de financement de l'expérimentations du projet Ge-Reviens (accompagnement des salariés atteints du cancer et des entreprises dans le maintien ou le retour à l'emploi) suite à la signature de l'avenant de prolongation de la durée d'expérimentation. Ceci solde la convention établie en 2020.

En 2023

- **11 533,75 €** ont été dépensés pour la réalisation des parcours Ge-Reviens. En 2023, 1 nouveau parcours a été démarrés et 4 achevés.
- **3 325,18 €** ont été dépensés pour la réalisation des actions GE-Préviens.
- 

Le chef de projet (mécénat de compétence) a permis de reprendre le pilotage du programme Ge-Reviens et de lancer le programme Ge-Préviens.

En 2023, pas de manifestations organisée par l'association.

### ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Aucun

### PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Maintien au niveau des ressources et des emplois

### INFORMATIONS DIVERSES

#### **EFFECTIF SALARIÉ**

Pas de salarié. Activité de secrétariat réalisée par de la prestation extérieure.

#### **MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS**

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

## MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

## NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES (CC – TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.

En 2023, 557,52€ ont été remboursés en frais de déplacement.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Redevance versée à la fédération des GEFLUC : 3 602,63 €. Ce montant représente 4,4 % des recettes 2023 hors subventions BERTHAULT.

## MECENAT DE COMPETENCE

Dans le cadre du dispositif « PASS ASSOCIATION », détachement d'un salarié de Schneider Electric Industries SAS du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Reçu fiscal émis : 234 357€

## CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le GEFLUC Grenoble loue un bureau dans les locaux de l'UDIMEC pour un loyer de 480 Euros par mois, toutes charges comprises. La convention a été transmise au Commissaire aux Comptes.

## SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

### - Renouvellement/nomination de mandats des administrateurs

Les mandats de Jean Yves BERTHONNIER, Jean Pierre GILLET et Patrick VIALLET ont été renouvelés pour une durée de 3 années, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Thierry CLEMONT et Véronique PHILIPPON ont été nommés administrateur par l'assemblée Générale pour une durée de 3 années, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### - Démission d'administrateurs

Renaud ANTOINE, Jean Marc GRENIER et Jean Michel VIDAL ont démissionné de leur fonction d'administrateur en 2023.

### - Mandat des membres du Conseil d'administration (si acceptation des mouvements ci-dessus)

Prénom	NOM	Fonction	Renouvellement
Louis	Chossinand	Président	2024
Alain	Bortolin	Vice-Président	2024
Xavier	d'Esquerre	Vice-Président	administrateur représentant SE*
Bruno	Peruzzo	Délégué Général	2024
Patrick	Ville	Trésorier	2025
Véronique	Philippon		2026
Jean Yves	Berthonnier		2026
Jean Luc	Descotes		2025
Jean Pierre	Gillet		2026
Philippe	Pujol		administrateur représentant CERA*
Patrick	Viallet		2026
Jean Michel	Vidal		administrateur représentant VTV*
Vincent	Berthet		2025
Jean	Kieffer		2025
Claude	Veyon		2025
Thierry	Clemont		2026
Didier	Cupissol		administrateur représentant la Fédération
Philippe	Colomb		administrateur représentant la Fédération

\* SEI = Schneider Electric

## MANIFESTATIONS

Reprise de la manifestation annuelle du VTV et du Bridge de Voiron

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

**0,00 €**

### Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2022, l'engagement s'élève à la somme totale de 0,00 €

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restant dus Néant

### Crédits-bails

<b>RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS</b>					
	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Installations matériel et outillage</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>					

**Charge future concernant les indemnités de départ en retraite comprise dans la réserve sociale.**

**Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)**

**Cautions reçues et données.**

**NÉANT**